



CONTRAT DE PARC PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE 2023 – 2026

Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
Ci-après dénommée la Région,

Le Département des Landes, représenté par Monsieur Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental des Landes,
Ci-après dénommé le Département des Landes,

Le Département de la Gironde, représenté par Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil départemental de la Gironde,
Ci-après dénommé le Département de la Gironde,

Et

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, représenté par Monsieur Vincent DEDIEU, son Président,
Ci-après dénommé le Parc,

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L4211-1 et L4221-1 ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16 ;

VU le décret n°2014-50 du 21/01/2014 portant classement du Parc naturel régional des Landes de Gascogne ; prolongée par décret n°2019-580 du 12/06/2019

VU les décrets n°2020-1147 du 17/09/2020 et n°2022-1214 du 2/09/2022 portant extension du périmètre (Intégration de Pissos et de Saugnac et Muret)

VU la délibération n° 2022.2190 en date du 15 décembre 2022 du Conseil Régional Nouvelle- Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

VU la délibération n° 2023.XXXX en date du 27 mars 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant le contrat 2023-2026 du parc naturel régional des Landes de Gascogne ;

VU la délibération n° 2023.XXXX en date du JJMMAA du Conseil départemental des Landes approuvant le contrat de Parc 2023-2026 du parc naturel régional des Landes de Gascogne;

VU la délibération n° 2023.XXXX en date du JJMMAA du Conseil départemental de la Gironde approuvant le contrat de Parc 2023-2026 du parc naturel régional des Landes de Gascogne;

VU la délibération n°2022-138 du Comité syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne en date du 14/12/2022 approuvant le contrat 2023-2026 ;

CONSIDERANT que les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont une compétence partagée entre l'Etat et la Région : la Région décide de l'opportunité de la création des Parcs, participe à leur gouvernance à travers les syndicats mixtes et soutient financièrement leur programme d'actions.

CONSIDERANT que la nouvelle stratégie en faveur des PNR priorise l'action des Parcs afin d'atteindre les objectifs de transition écologique à l'horizon 2030 en lien avec les ambitions de la feuille de route Néo Terra.

CONSIDERANT que les Parcs naturels régionaux sont reconnus comme partenaires privilégiés de la Région dans le cadre de la mise en œuvre de leurs chartes qu'elle a approuvées, ainsi que des lieux d'innovation, d'expérimentation et d'exemplarité en matière d'aménagement du territoire et de développement durable,

Considérant le bilan du précédent contrat de Parc 2018 – 2020 prolongé en 2021 et 2022,

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Les missions des PNR, définies par le code de l'environnement, visent à :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Le mode d'intervention des PNR repose sur une conception interdisciplinaire du développement local. Les PNR conduisent en effet leur mission dans une approche transversale mêlant préservation du patrimoine naturel, paysager ou culturel et développement économique.

Les PNR sont ainsi des lieux de mise en cohérence des politiques publiques qui permettent une optimisation des projets et de leurs financements.

Les PNR constituent des terrains d'expérimentation d'initiatives pilotes en matière d'aménagement du territoire et de

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception en préfecture : 28/02/2023

développement durable. Corridors écologiques, urbanisme, énergie, patrimoine naturel, démocratie participative... C'est d'abord sur le terrain, à travers des exemples concrets, que les Parcs naturels régionaux montrent, jour après jour, leur capacité à innover.

Ce sont ces acquis et ces originalités qui ont forgé leur crédibilité à l'échelon national mais aussi hors de nos frontières.

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne a été créé en 1970. Il couvre une partie de la forêt de pins du massif des Landes de Gascogne qui lui a donné son nom. Le bassin de la Leyre qui traverse cette forêt se jette dans le Bassin d'Arcachon après un parcours de 100 kms. Ses rives sont bordées de feuillus qui constituent la forêt-galerie. Cette vaste zone accueille un patrimoine naturel riche et varié.

La Charte du Parc élaborée pour la période 2014 – 2029 définit 6 priorités d'action :

- Conserver le caractère forestier du territoire,
- Gérer de façon durable et solidaire la ressource en eau,
- Les espaces naturels : une intégrité patrimoniale à préserver et renforcer,
- Pour un urbanisme et un habitat dans le respect des paysages et de l'identité,
- Accompagner l'activité humaine pour un développement équilibré,
- Développer et partager une conscience du territoire.

Les équipements d'accueil du public du Parc, l'écomusée de Marquèze et la Maison de la nature du Bassin d'Arcachon, contribuent à la mise en œuvre de la Charte du Parc.

La Région Nouvelle-Aquitaine dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, soumis à de fortes pressions, qu'elle s'engage à entretenir, protéger et valoriser.

Faisant suite aux travaux d'expertise scientifique réalisée sur les enjeux biodiversité (rapport Ecobiose) et changement climatique (rapport Acclima Terra), la Région a défini en juillet 2019 sa feuille de route, Néo Terra, pour accélérer le changement et accompagner la mutation indispensable au bien-être et à la qualité de vie des habitants de Nouvelle-Aquitaine.

Cette feuille de route dédiée à la transition énergétique et écologique se fixe 11 ambitions comportant chacune des objectifs précis.

Dans le cadre de la stratégie régionale en faveur des PNR, la Région souhaite prioriser les actions des Parcs pour atteindre les objectifs de la transition écologique. Sur le plan opérationnel, la Région identifiera avec chaque PNR un à trois objectifs précis, déclinaisons de la feuille de route Néo Terra et cohérents avec leurs chartes, et focalisera son soutien aux PNR pour permettre l'atteinte de ces objectifs. Afin de conforter l'action naturaliste des PNR, au moins un objectif portera sur la protection de la nature et la reconquête de la biodiversité. L'horizon temporel sera celui de 2030, en accord avec la feuille de route Néo Terra.

Concernant spécifiquement le territoire des Landes de Gascogne, la Région considère que deux dimensions singulières appellent une attention toute particulière :

- **L'omniprésence du massif forestier**, comme objet de préoccupation multithématique, en lien avec tous les milieux qui y sont liés (landes, vallées alluviales, biodiversité, milieux aquatiques...)
- **Le mode d'habiter du territoire et les enjeux d'urbanisme**, en lien avec les activités anthropiques.

Les événements exceptionnels (sécheresse, canicule et incendies) survenus lors de l'été 2022 ont révélé l'extrême fragilité du milieu forestier, la vulnérabilité des zones habitées et les risques pour une filière économique omniprésente.

Ainsi, pour atteindre les objectifs de transition écologique et climatique sur les Landes de Gascogne, les priorités régionales porteront sur la préservation du patrimoine naturel, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et l'accompagnement des acteurs locaux à passer à l'action, en intégrant ces dimensions.

Le Département de la Gironde

Face aux grands défis environnementaux que sont le réchauffement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité ou l'épuisement de la ressource, le Département de la Gironde a déjà, par nombre d'actions et de politiques, commencé à diversifier ses modalités d'intervention, adapté ses gouvernances et multiplié ses partenariats. A travers ses dispositifs le Département de la Gironde fait de la préservation des milieux une opportunité de développement durable des territoires girondins.

Ainsi, un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), un Plan d'Actions opérationnel pour le Paysage (PAP) et un Plan Départemental d'Actions en faveur des Milieux Aquatiques (PADMA) permettent d'orienter les choix des décideurs en matière de protection, de gestion et d'aménagement qualitatif des espaces naturels et paysages girondins. Il s'agit également, à travers ces politiques, de mieux faire connaître auprès du grand public nos richesses naturelles patrimoniales tout en lui faisant prendre conscience de leur fragilité.

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne est un des acteurs historiques œuvrant pour la préservation des milieux naturels dans le cadre d'un développement territorial harmonieux. Dans le cadre de sa charte renouvelée pour la période 2014-2026, il a ainsi identifié le patrimoine naturel et paysager comme un des grands enjeux au regard du projet de territoire. C'est un territoire d'expérience et d'expérimentation en matière de préservation, de gestion du patrimoine naturel et de développement de la connaissance naturaliste, en particulier sur les Espaces Naturels Sensibles présents sur le territoire.

Chaque année, le Conseil Départemental de la Gironde accompagne et soutient les actions menées par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, des actions d'intérêt général qui concourent aux objectifs du Département en matière d'environnement :

- Connaître et préserver la biodiversité remarquable et ordinaire et les continuités écologiques,
- Conforter la stratégie du Conseil Départemental de la Gironde relative aux Espaces Naturels Sensibles,
- Accompagner les politiques d'aménagement et anticiper leurs conséquences environnementales et paysagères,
- Faire connaître et valoriser le patrimoine naturel et les paysages girondins.

Le présent contrat s'inscrit dans la politique ambitieuse que mènent le Conseil Départemental de la Gironde et le Parc naturel régional des Landes de Gascogne en matière de préservation de la biodiversité qui subit aujourd'hui des menaces majeures (destruction ou dégradation des habitats, pollution, densification de la population, changement climatique ...)

Ce contrat est adossé à une convention pluriannuelle de partenariat et à un accord de financement annuel liant le Département de la Gironde et le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, qui sont des outils techniques de cadrage de la politique d'accompagnement du Département de la Gironde.

Le Département des Landes

Le Département des Landes considère Parc naturel régional des Landes de Gascogne comme un territoire innovant, conciliant la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau, des paysages, de son caractère forestier et le développement économique, notamment touristique.

Le Département des Landes est signataire de la Charte du Parc 2014 – 2026 qui est la feuille de route de tous les acteurs du territoire. Le Département des Landes est partenaire de sa mise en œuvre à travers les aides qu'il apporte au Parc naturel régional des Landes de Gascogne et aux collectivités du territoire, et, à travers ses actions propres (politique en faveur des espaces naturels sensibles, des sports de pleine nature, de la forêt et de l'agriculture, de l'économie locale, du tourisme et plus particulièrement de l'Eco-tourisme, de la culture et du patrimoine...).

Le présent contrat met en perspective pluriannuelle les engagements financiers prévisionnels (hors cotisation statutaire) du Département des Landes auprès du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Le Département des Landes souligne qu'une particularité du Parc naturel régional des Landes de Gascogne est d'être propriétaire et gestionnaire de deux équipements, la Maison de la Nature du bassin d'Arcachon et l'Ecomusée de Marquèze. Ces équipements concourent directement à la mise en œuvre de la Charte du Parc. Ils constituent des vitrines des valeurs du Parc et des pôles structurants pour l'attractivité du territoire.

Reconnaissant le patrimoine comme facteur d'identité et d'attractivité des territoires, comme composante de la qualité de vie des habitants, mais également comme témoin d'un héritage commun porteur de sens et vecteur de cohésion, le Département des Landes œuvre en faveur de sa connaissance, de sa préservation et de sa valorisation afin qu'il soit accessible au plus grand nombre. A ce titre, il soutient les actions portées par l'Ecomusée de Marquèze, reconnu comme « Musée de France », ainsi que les missions d'études, de recherches, d'inventaires, les publications et les expositions qui favorisent une meilleure compréhension et médiation du patrimoine landais.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat de Parc vise à définir les objectifs partagés et les conditions de mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne par le syndicat mixte, dans le cadre d'un programme d'actions prévisionnel approuvé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde et le Conseil départemental des Landes.

Il a ainsi vocation à mettre en œuvre les engagements des signataires de la charte du Parc.

Il précise les attentes et priorités fixées par les signataires quant aux actions menées par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne en application de sa charte.

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DU PARC DES LANDES DE GASCOGNE ET DE SA STRATÉGIE D' ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES

2-1 Présentation du territoire

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne regroupe 53 communes (27 en Gironde et 25 dans les Landes).

Population	94 800 habitants
Superficie	3 611 km ²
Densité	26,3 habitants/ km ²

La richesse du Parc repose sur une mosaïque de milieux nichés dans la forêt des pins maritimes : les lagunes, les forêts galeries, le paysage de l'airial, la Leyre et son delta sur le Bassin d'Arcachon.

En conformité avec la Charte, le programme d'actions annuel du syndicat mixte est constitué selon trois principales modalités d'intervention :

- **Animation du territoire** : Le syndicat mixte travaille en étroite relation avec les acteurs en place, dans le respect de leurs compétences, responsabilités et prérogatives. Il les accompagne, les soutient dans la mise en œuvre de leurs politiques respectives pour viser une convergence collective vers le développement durable du territoire ; et mettre en œuvre les engagements des signataires consignés dans la Charte. Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne impulse également des dynamiques de projets qui mobilisent des acteurs locaux, culturels, touristiques, sociaux, économiques... dans l'objectif d'une mise en œuvre partagée des objectifs de la Charte.
- **Maîtrise d'ouvrage** : Dans une dynamique proactive de développement durable, le Syndicat mixte développe des projets en maîtrise d'ouvrage dès lors que ces projets participent de la mise en œuvre des orientations et mesures de la Charte, et qu'ils ne relèvent pas d'un domaine de compétence réservé à l'un des acteurs du territoire. Il intervient dans les champs circonscrits par la Charte, en faveur de projets exemplaires, expérimentaux, innovants ou d'intérêt collectif.
- **Conseil-assistance** : Sur sollicitation des collectivités, en particulier des communes ou des EPCI, d'entreprises locales, d'associations et de porteurs de projets privés, le Parc apporte ses conseils pour développer les projets. Il fait valoir ses savoir-faire pour les faire aboutir, dans une perspective de durabilité.

2-2 Stratégie de développement du Parc naturel régional des Landes de Gascogne sur la période 2023- 2026

La Charte du Parc définit le projet du territoire pour la période 2014–2029. La stratégie de développement pour la période 2023-2026 s'inscrit en déclinaison de la charte du Parc et en cohérence avec les priorités régionales.

Ainsi, les priorités croisées du Parc des Landes de Gascogne et de la Région Nouvelle-Aquitaine ont permis de déterminer 3 axes forts d'intervention **au croisement de la charte du Parc et de la feuille de route Neo Terra**.

En cohérence avec sa Charte, et les premiers enseignements de son évaluation à mi-parcours, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne souhaite s'engager dans la poursuite de son action en faveur d'un développement durable de son territoire dans le respect de ses patrimoines et son identité.

La Charte de 2014 a pointé la volonté politique de maintenir la dominante forestière de ce territoire. Les aléas climatiques de ces dernières années (inondations, sécheresse, canicule, incendies) ont mis en évidence la vulnérabilité de ce territoire et incitent en réaction à engager une politique volontariste en faveur de la transition écologique et énergétique.

Ainsi 3 objectifs déterminent l'armature du nouveau contrat :

- ⇒ **Objectif stratégique n°1 : Engager ce territoire forestier dans la restauration et la préservation de sa diversité.**

Le Parc naturel régional est situé au cœur du massif forestier des Landes de Gascogne, dont il porte le nom et sa charte témoigne de l'importance de conserver cette matrice forestière, pour assurer ses fonctions économiques mais également comme un élément fondateur de l'identité du territoire. Constitué principalement de pins maritimes, ce milieu emblématique de nos paysages conserve une diversité d'habitats naturels remarquables et d'espèces d'intérêt patrimonial. Le territoire du Parc comporte, au sein de ce massif des grands espaces naturels de forte valeur patrimoniale. Face au dangereux déclin de la biodiversité à l'échelle mondiale, il est de la responsabilité collective d'en assurer la présence.

L'ambition du Parc naturel régional est de **préserver et de restaurer la diversité des milieux naturels et des enjeux de biodiversité**

Accusé de réception en préfecture
080-243801402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

associés. Dans ce cadre le Parc naturel régional des Landes de Gascogne poursuivra ses actions entreprises :

- Pour le massif forestier et la préservation de sa biodiversité, en relation avec les enjeux forestiers, d'aménagement et de paysage,
- En assurant l'animation Natura 2000 des vallées de la Leyre, des lagunes et du camp du Poteaux à Captieux (avec l'ONF) et collaborant aux autres sites du territoire.
- En maintenant et enrichissant la connaissance des milieux et des espèces par l'observatoire des sites majeurs et le suivi à grande échelle de la biodiversité

Le paysage forestier, dans toutes ses nuances et contrastes qui rythment le massif forestier entre espaces de pinèdes, ou boisement mixte, espaces fermés ou espaces ouverts avec des coupes rases ou des clairières, est revendiqué comme un paysage emblématique et identitaire par le territoire. La pression urbaine et le fragile équilibre du territoire rendent nécessaire une action planifiée et volontaire des collectivités. C'est pourquoi le Parc naturel régional encourage et accompagne les communes à la **Mise en œuvre d'opérations de qualité paysagère en déclinaison du Plan de Paysage et des autres documents existants (Objectif opérationnel n°12)**

⇒ **Objectif stratégique n°2 : Accompagner 100% des acteurs publics dans leur transition environnementale et énergétique à l'horizon 2030**

Les crises successives exigent en réaction une accélération de la transformation des modes d'aménagement et de développement des territoires pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux. Dans ce cadre, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne propose **d'accompagner les communes et intercommunalités dans leurs projets de transitions environnementale et énergétique**. Il s'agira d'inciter les acteurs publics à s'engager dans ces transitions, et de les accompagner dans la mise en œuvre de projets vertueux.

Suite à plusieurs programmes d'amélioration des connaissances de la faune et la flore sur le territoire, les communes disposent d'atlas de la biodiversité communalès (ABC) qui favorisent la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. La sensibilisation des décideurs publics reste importante pour une meilleure appropriation et intégration de ces enjeux. Le Parc s'engage également auprès des communes pour **favoriser la biodiversité dans les pratiques de gestion de leurs espaces naturels et espaces verts, par une gestion plus intégrée**. Il s'engage à **accompagner les communes sur les continuités écologiques et la gestion intégrée**. (Objectif opérationnel n°6)

⇒ **Objectif stratégique n°3 : Intégrer la sobriété et la vulnérabilité comme principe d'aménagement du territoire.**

Le territoire et spécifiquement l'espace forestier sont sensibles à toutes les mutations de l'occupation de l'espace et vulnérables aux événements climatiques et naturels. Le territoire connaît, en particulier sous l'influence de la métropole Bordelaise une pression d'urbanisation et d'aménagement d'infrastructures. L'extension des zones urbaines et leurs besoins de développement sont confrontés à la nécessité d'une gestion économe de l'espace pour répondre aux enjeux environnementaux. **L'intégration de l'objectif du Zéro artificialisation nette (ZAN) exige un changement profond de culture vers lequel le Parc se propose d'accompagner le territoire.**

Le principe de **sobriété foncière et énergétique** sous-tend plusieurs initiatives du territoire. De nombreuses scieries implantées en centre ou à la périphérie immédiate des cœurs des villages ont composées historiquement le tissu industriel du territoire. Après leurs fermetures, elles constituent des friches industrielles, et plusieurs projets visent à donner une nouvelle vocation à ces espaces (nouvelles activités, renaturation...). Ces projets illustrent en partie la reconquête de ces espaces pour des finalités d'économie foncière. De façon plus générale, le Parc conduira en prospective de sa nouvelle Charte des études et réflexions complémentaires sur la prise en compte du ZAN.

Au regard du caractère exceptionnel du ciel nocturne, le Parc a engagé un travail de reconnaissance de sa qualité et engage le territoire vers la modernisation de l'éclairage public à des fins environnementales et énergétiques. A ce titre, le Parc porte l'ambition **d'obtenir le label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » pour le territoire d'ici 2024**. (Objectif opérationnel n°8)

Enfin le contrat sera conduit par les différentes parties prenantes en cohérence avec les autres formes de contractualisation territoriales (Contrats de relance et de transition écologique, contrats de développement et de transitions, Plans climat air énergie territoriaux, Plans alimentaires territoriaux, Contrats territoriaux eau, Accompagnement des Territoires Touristiques ...).

Accusé de réception en préfecture
N°1453201402
Date de réception préfecture : 28/02/2023

De la même manière, une synergie sera recherchée avec le déploiement de démarches territoriales européennes portées par les différents groupes d'action locale intervenant sur un périmètre commun avec celui du Parc naturel régional des Landes de Gascogne (Bassin d'Arcachon Val de Leyre, Sud Gironde, Haute Lande Armagnac).

ARTICLE 3 : DURÉE DU CONTRAT DE PARC

Le présent contrat est établi pour la période 2023-2026.

ARTICLE 4 : CONTENU DU CONTRAT DE PARC

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

PRIORITÉ POLITIQUE DE LA CHARTE N°1 : « CONSERVER LE CARACTÈRE FORESTIER DU TERRITOIRE »

Le massif forestier subit des mutations et des pressions que le changement climatique rend encore plus prégnantes. La Charte considère le massif, sous certaines conditions de gestion durable et de diversité des couverts, comme le mode d'occupation de l'espace le plus protecteur des ressources naturelles du territoire. En parallèle de son rôle économique, la préservation des fonctions environnementales et sociales de la forêt est fondamentale. Le projet est de permettre de concilier les différentes fonctionnalités de la forêt (économique, sociale, écologique, récréative...) et de s'adapter durablement.

RÉFÉRENCE NEO TERRA

Ambition n° 8 : Préserver nos ressources naturelles et de la biodiversité

Ambition n° 10 : Préserver les terres agricoles et forestières et naturelles

Ambition n° 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1

ENGAGER CE TERRITOIRE FORESTIER DANS LA RESTAURATION ET LA PRÉSERVATION DE SA DIVERSITÉ

Projet n°1 : Reconnaître la multifonctionnalité de la forêt des Landes de Gascogne / Impliquer les acteurs

NOS ACTIONS

HORS VOLET RÉGIONAL & DÉPARTEMENTAL	VOLET RÉGIONAL HORS CONTRAT DE PARC
<p><u>Biodiversité forestière</u> Le Parc collabore avec les instances forestières régionales sur les programmes mettant en relation la biodiversité et le massif forestier. Le programme a su mobiliser un collectif d'acteurs impliqués sur les sujets traités. Par ailleurs, la Région porte un appel à projet conduit par la coopérative Alliance Forêt Bois et le SySSO afin d'intégrer les éléments forts de la biodiversité dans les processus de gestion de la forêt (projet VALBIOS). Il s'agira de poursuivre et finaliser ces projets.</p>	<p><u>Laboratoire vivant : forêt de demain</u> Après les incendies de l'été 2022 qui ont profondément marqué le paysage et la biodiversité et bouleversés les populations dans un contexte de changement climatique, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne propose d'engager une concertation et une co-construction avec les parties prenantes et acteurs locaux pour expérimenter des solutions innovantes sur son territoire incendié. L'approche globale et transversale du Parc sur son territoire, amène à formuler trois objectifs majeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la prévention et l'atténuation des risques dans l'aménagement territorial • Préserver et restaurer les continuités écologiques • Favoriser la résilience et la multifonctionnalité de la forêt des Landes de Gascogne <p>La préfiguration de ce laboratoire vivant vise également à mettre en place des expérimentations sur le territoire.</p>

PRIORITÉ POLITIQUE DE LA CHARTE N°2 : « GÉRER DE FAÇON DURABLE ET SOLIDAIRE LA RESSOURCE EN EAU »

L'intérêt patrimonial des cours d'eaux naturels du territoire et leurs zones humides associées est reconnu par l'ensemble des acteurs du Parc. Les enjeux liés à la ressource en eau sont envisagés sous deux angles : le maintien de la quantité et la préservation de la qualité. Pour ce faire, le SAGE est conforté en tant qu'outil essentiel de gestion concertée et de sensibilisation à une gestion économe de la ressource. Le transfert de la compétence GEMAPI au Parc doit également conforter l'appréhension de la gestion de la ressource, des cours d'eau et des milieux humides à l'échelle du bassin versant.

RÉFÉRENCE NEO TERRA

Ambition n° 9 : Préserver et protéger la ressource en eau

Ambition n° 8 : Préserver nos ressources naturelles et de la biodiversité

Ambition n° 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

INTÉGRER LA SOBRIÉTÉ ET LA VULNÉRABILITÉ COMME PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Projet n°2 : Gérer et préserver nos rivières

Le technicien rivière intervient sur la connaissance, la mise en œuvre et l'accompagnement de programmes raisonnés et adaptés d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau et des milieux associés. La finalisation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) sur la Leyre et sa vallée doit permettre dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI de planifier les interventions à venir.

NOS ACTIONS

VOLET DÉPARTEMENTAL

Animation rivière et travaux PPGCE

Projet n°3 : Animer le SAGE Leyre et cours d'eaux côtiers du bassin versant

Initiateur de la démarche dès 2000, le PNR a été désigné depuis 2008 comme l'opérateur auprès de la Commission Locale de l'Eau et prend donc en charge la maîtrise d'ouvrage de l'animation de la démarche, du suivi de l'application du SAGE, de l'accompagnement et la mobilisation des partenaires.

NOS ACTIONS

HORS VOLET RÉGIONAL & DÉPARTEMENTAL

Animation du SAGE Leyre

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

PRIORITÉ POLITIQUE DE LA CHARTE N°3 : « LES ESPACES NATURELS : UNE INTÉGRITÉ PATRIMONIALE À PRÉSERVER ET À RENFORCER »

La Charte définit une stratégie de préservation à l'échelle du massif des espaces naturels, qu'ils soient à forte valeur patrimoniale ou plus ordinaires, Le Parc se revendique comme un territoire de mise en œuvre des politiques publiques et privilégie l'expérimentation. L'amélioration de la connaissance et sa diffusion permettent de rendre les élus et les habitants acteurs de la préservation.

RÉFÉRENCE NEO TERRA

Ambition n° 8 : Préserver nos ressources naturelles et de la biodiversité

Ambition n° 10 : Préserver les terres agricoles et forestières et naturelles

Ambition n°1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique

Ambition n° 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1

ENGAGER CE TERRITOIRE FORESTIER DANS LA RESTAURATION ET LA PRÉSERVATION DE SA DIVERSITÉ

Projet n°4 : Gérer et observer les espaces naturels d'intérêt patrimonial et sites majeurs du Parc

La préservation spécifique d'espèces ou d'habitats naturels de haute valeur est une première responsabilité du territoire. Ces espaces naturels d'intérêt patrimonial sont à considérer comme des réservoirs de biodiversité indispensables au bon fonctionnement et au maintien de la biodiversité sur le territoire. C'est donc une stratégie de préservation à l'échelle du massif et de tous les espaces naturels, des plus exceptionnels aux plus ordinaires, qui apparaît pertinente de mener.

NOS ACTIONS

VOLET ENSEMBLE DES SIGNATAIRES	VOLET DÉPARTEMENTAL (DEPARTEMENT DE LA GIRONDE EXCLUSIVEMENT)	VOLET RÉGIONAL HORS CONTRAT DE PARC
<p><u>Observatoire des sites majeurs</u> :</p> <p>Il vise à rassembler les actions pour connaître, comprendre et suivre l'état de conservation des espaces naturels d'intérêt majeur du Parc et leurs spécificités, en particulier des habitats et des espèces Natura 2000 sur les sites de la Leyre et des lagunes.</p>	<p><u>Développement de stratégies foncières et accompagnement à la gestion des ENS</u></p> <p>Le Parc propose un accompagnement du Département sur les thématiques de gestion écologique et de préservation de la biodiversité sur les parcelles en ENS et le développement des stratégies de foncières et de préemption.</p> <p><u>Gestion coordonnée du Delta de la Leyre et accompagnement des communes du Val de l'Evre</u></p> <p>Le Parc propose avec le Département la reprise de son accompagnement des collectivités et acteurs sur le Delta de la Leyre sur les thématiques de gestion écologique et de préservation de la</p>	<p><u>Réserve Naturelle Régionale du Graoux</u></p> <p>Le site du Graoux représente un site emblématique de la Vallée de la Leyre. Le Parc est missionné depuis novembre 2018 pour mener une étude d'opportunité de cette réserve et fédérer des propriétaires privés et publics autour de ce projet. L'engagement de la collectivité pour la gestion de la RNR, comme un gage de sécurité et de pérennité, est attendu par l'ensemble des acteurs concernés. Le Parc se positionne en tant que futur gestionnaire de la réserve naturelle régionale du Graoux.</p> <p><u>Animation des sites Natura 2000 (au titre du FEADER)</u></p>

réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception Préfecture : 28/02/2023

	biodiversité et étend son action aux communes de l'ensemble du territoire du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre.	Engagé depuis plus de 20 ans dans la mise en œuvre de Natura2000 sur son territoire, le Parc assure l'animation et la mise en œuvre d'action de préservation sur ses sites majeurs et intègre son action dans le réseau des sites des Landes de Gascogne. Le PNR assure spécifiquement l'animation des sites Natura 2000 de la Leyre et des lagunes depuis l'origine et s'est engagé en 2022 pour porter l'animation du site du champ de tir de Captieux avec l'ONF. Le Parc poursuit ses engagements en termes d'animation, d'accompagnement des propriétaires, de suivi des espèces et habitats naturels et d'actualisation des outils.
--	---	---

**OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2
ACCOMPAGNER 100% DES ACTEURS PUBLICS DANS LEUR TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE
À L'HORIZON 2030**

Projet n° 5 : Suivre la biodiversité locale / enrichir les Atlas Communaux de la Biodiversité

Les communes du Parc disposent aujourd'hui d'une première génération d'atlas communaux de la biodiversité. Ces données s'enrichissent à la fois des protocoles de suivis mis en place et des actions conduites pour la préservation des sites naturels d'intérêt majeurs sur le Parc. L'ensemble de ces connaissances révèle les responsabilités du territoire en matière de préservation de la biodiversité, ces données sont essentielles à l'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme mais aussi l'accompagnement des projets et aménagements sur le territoire.

NOS ACTIONS
VOLET ENSEMBLE DES SIGNATAIRES
<p><u><i>Développer et pérenniser le système d'évaluation de la biodiversité pour le territoire</i></u> Pérenniser et adapter le système d'évaluation de la biodiversité au service des communes, des acteurs du territoire représente un enjeu pour orienter et accompagner les évolutions. Aujourd'hui, il est nécessaire de faire vivre la donnée biodiversité au plus près des territoires. Pour ce faire, le projet cherche à développer une connaissance qui s'enrichit de remontées de données, qui se partage avec les partenaires et gestionnaires, qui se transmet au plus près du terrain, qui aide à la décision.</p> <p><u><i>Carrés de suivi de la biodiversité</i></u> Les carrés de Biodiversité ont pour objectif de suivre la biodiversité à l'échelle du territoire du Parc afin d'obtenir des tendances évolutives de la faune à court et moyen terme. Il s'agit de savoir comment se porte la biodiversité sur un territoire qui bénéficie d'une attention particulière et de mesures qui mettent en cohérence les activités humaines et la préservation de la nature.</p>



OBJECTIF OPÉRATIONNEL - Projet n°6 : Accompagner les communes sur les continuités écologiques et la gestion intégrée

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ 30% des communes accompagnées dans des projets de restauration de la continuité écologique et de gestion intégrée d'ici fin 2026
- ✓ 25 projets d'ici 2029

La préservation de la biodiversité et des milieux naturels doit être mise en œuvre tant à l'échelle des grands sites patrimoniaux qu'à celle de la nature « ordinaire », des espaces habités ou de production.

La gestion différenciée est un mode de gestion plus respectueux de l'environnement, écologique, en alternative à la gestion horticole intensive et qui s'adapte à l'usage des lieux, tout en tenant compte des moyens humains.

NOS ACTIONS	
VOLET ENSEMBLE DES SIGNATAIRES	MAITRISES D'OUVRAGE EXTERNALISÉES AU PARC
<p><u>Préservation des continuités écologiques et coordination des projets TVBN</u> Les continuités écologiques, qui constituent les supports aux déplacements des espèces, contribuent directement à la préservation de la biodiversité mais aussi à la résilience des espèces dans un contexte de changements climatiques. En cohérence avec la Stratégie Régionale pour la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, il est nécessaire de renforcer les continuités écologiques afin d'accroître la résilience des territoires et de maintenir ou d'aménager des sites favorables à l'accueil du vivant.</p> <p><u>Accompagnement des communes à la gestion intégrée de leur patrimoine naturel</u> L'objectif de ce projet est de rester proche des problématiques des communes, de leurs besoins et de leurs projets en proposant des solutions de gestion respectueuses des milieux naturels en lien avec les objectifs de la charte et en conciliant les enjeux du patrimoine naturel, des fréquentations, des usages et des contraintes financières.</p>	<p>Mise en place à envisager à partir de 2024 selon modalités à définir</p>

Projet n° 7 : Former et rendre acteur de la biodiversité

Le PNR se donne pour mission de sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux environnementaux, et notamment à l'intérêt de la biodiversité en vue de les rendre acteurs de sa préservation. Le Parc propose plusieurs actions : formations naturalistes, outils de sensibilisation à la protection du patrimoine naturel, et conduit une animation dédiée.

NOS ACTIONS
VOLET ENSEMBLE DES SIGNATAIRES
<p><u>Médiation biodiversité et formation des acteurs</u> Par ces actions, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révéler les enjeux de biodiversité du territoire du Parc - Responsabiliser les habitants du territoire dans la préservation et la valorisation de la biodiversité - Informer le grand public et le rendre acteur des outils naturalistes et des sciences participatives - Enrichir la connaissance sur les pollinisateurs sauvages

Accusé de réception en préfecture
 033-253301402-20230221-2023-2-DE
 Date de réception préfecture : 28/02/2023

PRIORITÉ POLITIQUE DE LA CHARTE N°4 : « POUR UN URBANISME ET UN HABITAT DANS LE RESPECT DES PAYSAGES ET DE L'IDENTITÉ »

Les actions de connaissance, de préservation et de valorisation des patrimoines et des paysages contribuent à sauvegarder l'identité culturelle du territoire et de maintenir un cadre de vie de qualité. La construction assumée du territoire passe également par l'expérimentation et l'innovation en matière d'aménagement et de paysage en intégrant les grandes problématiques du changement climatique et de la gestion économe de l'espace.

RÉFÉRENCE NEO TERRA

Ambition n° 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques

Ambition n° 8 : Préserver nos ressources naturelles et de la biodiversité

Ambition n°10 : Préserver les terres agricoles et forestières et naturelles

Ambition n° 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique

Ambition n°3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

INTÉGRER LA SOBRIÉTÉ ET LA VULNÉRABILITÉ COMME PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



OBJECTIF OPÉRATIONNEL - Projet n° 8 : Obtenir le label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » pour le territoire d'ici 2024

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ 100 % des communes en cœur de réserve, labellisées RICE (18 communes).
- ✓ 60 % des communes du PNR du SYBARVAL (zone périphérique de la RICE) engagées dans une démarche la réduction des pollutions lumineuses pour la biodiversité

Le ciel étoilé est aujourd'hui altéré par la pollution lumineuse des éclairages artificiels, ce qui a un impact sur la biodiversité et sur la santé humaine. Au regard de la qualité du ciel nocturne du territoire, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne candidate pour devenir une RICE afin de préserver et mettre en avant de cette ressource d'exception et permettre un développement durable du territoire. Cette candidature présente 3 objectifs : économique (réduction des coûts et développement d'une offre culturelle et touristique) environnemental (préservation de la biodiversité et restauration des continuités écologiques) et social (sensibilisation du public). Pour la prise en compte de la pollution lumineuse pour la biodiversité, un travail d'identification des enjeux prioritaires a été effectué sur la base d'un croisement des enjeux de biodiversité nocturne (migration, continuités, et sensibilité des espèces) avec la réalité des aménagements des points lumineux. Fort de cette lecture précise des zones prioritaires d'intervention, un travail de restauration de la trame noire doit être entrepris

NOS ACTIONS

ACTIONS AUTOFINANCÉES

Rapport annuel mise en conformité de l'éclairage public et évaluation de la pollution lumineuse, guide de présentation de la RICE, animation astronomie, Etude de mise en lumière non polluante des monuments, événementiel label RICE, Etude aménagement site astronomique, Label Villes et Villages Etoilés.

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Projet n° 10 : pour une approche durable de l'urbanisme

Aujourd'hui, le territoire dispose d'un bon niveau de connaissance des enjeux patrimoniaux, qui permet d'orienter voire d'encadrer les projets de développement ou d'aménagement en vue d'améliorer leur qualité paysagère, culturelle et sociale et leur intégration environnementale. La gestion économe de l'espace fait partie de ces enjeux que les dispositions récentes de la démarche « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » présente également comme un impératif à mettre en œuvre.

NOS ACTIONS	
VOLET ENSEMBLE DES SIGNATAIRES À construire avec les Pôles dans le cadre de la contractualisation territoriales	ACTIONS AUTOFINANCÉES
<p><u>Ingenierie pour l'éco-réhabilitation et matériaux biosourcés : Chargé de mission Architecture et artisanat</u></p> <p>Cette mission vise à accompagner les collectivités et les particuliers dans l'éco-rénovation du patrimoine en mobilisant des savoirs traditionnels et des matériaux biosourcés et en s'adaptant aux enjeux énergétiques et climatiques : conseils et soutien pour toutes les questions concernant les techniques, les financements, les labels, ressources locales, anciennes et / ou émergentes etc.</p>	<p><u>Accueil de stagiaire et mise à jour de l'état des lieux du portrait de territoire</u></p> <p><u>Plateforme habiter Parc de la Fédération des Parcs</u></p> <p><u>Déclinaison territoriale des objectifs du SRADET (volet foncier en lien avec l'objectif ZAN)</u></p> <p><u>Nouvelle édition du Livre Blanc de l'urbanisme et du paysage</u></p> <p>En 2005, né du constat de la banalisation de l'urbanisation, de l'altération du cadre de vie, le Livre Blanc est devenu un outil pour mieux lire le paysage et apporter des solutions afin de léguer un territoire de qualité. L'ambition est d'actualiser ce document et de le compléter sur certains volets notamment les ZAC, la mobilisation du foncier, l'approche paysagère des projets.</p>

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 ENGAGER CE TERRITOIRE FORESTIER DANS LA RESTAURATION ET LA PRÉSERVATION DE SA DIVERSITÉ

OBJECTIF OPÉRATIONNEL - Projet n° 12 : Mise en œuvre par les communes d'opérations de qualité paysagère en déclinaison du Plan de Paysage et des autres documents existants



INDICATEURS DE SUIVI

- ⇒ 50% des communes engagées dans des opérations de qualité paysagère d'ici 2029
- ✓ Nombre de communes engagées d'ici à 2029 dans des projets concrets (révision de la charte).

La pression urbaine touche des espaces à forte valeur patrimoniale. Des paysages les plus intimes, tels que les airiaux ou les vallées, et des paysages d'exception reconnus pour leurs qualités, tels la Leyre et son delta, participent à l'identité patrimoniale de ce territoire.

033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

territoire qu'il est fondamental de préserver. Il ne s'agit pas pour autant de figer ce territoire mais de penser et de construire le paysage de demain par des expérimentations et innovations aux côtés des acteurs du territoire.

NOS ACTIONS	
VOLET ENSEMBLE DES SIGNATAIRES	MAITRISES D'OUVRAGE EXTERNALISÉES AU PARC (mise en place à envisager en 2024 selon modalités)
<p><u><i>Le Plan de Paysage de transition écologique et énergétique</i></u> Cette étude paysagère prospective à l'échelle du Parc a pour objectif de faire émerger un consensus sur les paysages désirables pour le Parc. A travers trois grandes étapes de réflexion, des objectifs de qualité seront formulés et déclinés en fiches action thématiques et phasées dans le temps. Puis des actions en déclinaison du carnet de composition seront mises en œuvre.</p> <p><u><i>L'ingénierie paysagère</i></u> Au regard du niveau d'ambition de la Charte et des exigences croissantes du Ministère de l'environnement, ainsi que de l'évolution du territoire, une ingénierie particulière a été mise en place pour contribuer à la prise en compte des enjeux paysagers dans les documents de planification et d'aménagement et un accompagnement dans leur déclinaison opérationnelle. Il convient de poursuivre la connaissance des ensembles paysagers du Parc, et de contribuer à l'application des dispositions relatives à l'affichage publicitaire dans les PNR.</p> <p><u><i>Reconduction de l'observatoire photographique du paysage</i></u> L'Observatoire des Paysages est un outil d'analyse des mécanismes d'évolution du paysage pour contribuer à l'évaluation et à l'orientation des politiques publiques en matière d'aménagement. La reconduction régulière des points de vue et l'animation via des outils spécifiques renseignent et sensibilisent sur ces évolutions.</p>	<p>Mise en place à envisager à partir de 2024 selon modalités à définir</p>

PRIORITÉ POLITIQUE DE LA CHARTE N°5 : « ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ HUMAINE POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ »

Dans le contexte récent des incendies de forêts et de changement climatique, la priorité s'exprime en faveur de l'accompagnement des prestataires touristiques dans un développement fondé sur la valorisation durable du territoire et leur adaptation au changement climatique. Les pratiques consommatrices d'espace s'inscrivent également dans cet impératif.

RÉFÉRENCE NEO TERRA

- Ambition n° 1 :** Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
- Ambition n°3 :** Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine
- Ambition n°4 :** Développer les mobilités « propres » pour tous
- Ambition n°5 :** Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques
- Ambition n°8 :** Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité

Accusé de réception en préfecture
 033-253301402-20230221-2023-2-DE
 Date de réception préfecture : 28/02/2023

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3
INTÉGRER LA SOBRIÉTÉ ET LA VULNÉRABILITÉ COMME PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Projet n° 13 : Accompagner les acteurs de l'Eco destination dans leur qualification et innovation en tourisme durable

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, les 8 communautés de communes et les 7 offices de tourisme de son territoire et des territoires voisins constituent un territoire de projet fédéré, depuis plusieurs années, autour des valeurs du tourisme durable. Un nouvel appel à projet régional a été lancé sous l'intitulé « Accompagnement au changement touristique des territoires ». Le Parc se propose d'être le chef de file de cette nouvelle candidature dont les orientations viseront à répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique et à accentuer la prise en compte de la RSE des acteurs du tourisme.

NOS ACTIONS		
VOLET RÉGIONAL HORS CONTRAT DE PARC (Candidature ACTT)	VOLET ENSEMBLE DES SIGNATAIRES (Candidature ACTT)	ACTIONS AUTOFINANCÉES
<p><u>Chargé de mission Eco destination</u> La poursuite du projet collectif Eco destination induit une ingénierie dédiée au service de l'accompagnement individuel et collectif à la transition écologique des acteurs touristiques.</p> <p><u>Sensibiliser les clientèles par la réalisation de supports nudqe</u> Il s'agit de renforcer une culture commune de positionnement marketing en mettant notamment en place des outils de sensibilisation via le marketing nudqe pour la clientèle.</p> <p><u>Accompagnement collectif des acteurs</u> L'accompagnement des acteurs touristique porte sur l'adaptation au changement climatique et la stratégie de résilience ainsi qu'à la vigilance à une consommation raisonnée des espaces naturels de pratique. Une boîte à outils sera mise à disposition des prestataires. Une offre de tourisme solidaire sera déployée à partir de l'expérimentation girondine et une gamme de séjours décarbonés sera développée à partir de la participation du Parc à l'expérimentation conduite par le CRTNA.</p>	<p><u>Accompagnement au changement climatique</u> Cet accompagnement à la transition concerne des équipements touristiques impact ANTS, des équipements du Parc et des offices de tourisme.</p> <p><u>Forum du tourisme durable</u> Ces rencontres professionnelles rassemblent chaque année des collectivités, institutions et des entreprises touristiques pour approfondir un thème de travail commun et faire un bilan partagé des actions conduites dans l'année. Cette journée se déroule alternativement en Gironde et dans les Landes.</p>	<p><u>Accompagnement des porteurs de projets touristiques</u> Cet accompagnement cible les projets publics ou privés. Il vise la prise en compte optimale des enjeux du territoire et du tourisme durable, et, en partenariat avec les EPCI et les Offices de Tourisme, propose une aide au positionnement, à l'intégration dans un tissu touristique, social et économique local, au montage de dossiers de financements et une boîte à outils réglementaire et technique. Il pourrait, sur la durée du contrat de Parc, embrasser un champ d'intervention plus large en matière d'Economie Sociale et Solidaire, en réponse aux nouveaux besoins et opportunités révélés par l'adaptation du territoire et de ses acteurs au changement climatique et à la nécessité de la transformation écologique.</p>

Accusé de réception en préfecture
035-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Projet n° 16 : Promouvoir l'Écotourisme

La Charte du Parc affirme un projet d'écotourisme sur le territoire. Son ambition est de générer une valeur ajoutée pour les acteurs touristiques locaux en visant l'excellence de l'offre du Parc en matière de vacances durables et solidaires. La mission « Promotion de l'écotourisme » a engagé plusieurs démarches telles que la mise en place d'outils d'accueil et d'information des visiteurs... mais également la mise en place d'une stratégie numérique. Premier vecteur de relations entre le visiteur et l'offre du territoire, les technologies numériques font l'objet d'un accompagnement particulier.

NOS ACTIONS

VOLET DÉPARTEMENTAL

Mise en œuvre d'une stratégie numérique collective de valorisation des offres touristiques écoresponsables

Dans le cadre des partenariats existants, il s'agit, par la mise en œuvre d'une stratégie numérique collective écoresponsable, d'assurer une meilleure visibilité des offres des professionnels (hébergeurs, prestataires de loisirs, gestionnaires de sites, office de tourisme) qui se sont reconnus dans les valeurs de l'écotourisme et se sont engagés dans des démarches de progrès en adhérant au Cercle des Imaginaterres.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2

**ACCOMPAGNER 100% DES ACTEURS PUBLICS DANS LEUR TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE
À L'HORIZON 2030**

Projet n° 17 -19 : Développer les sports de nature au service du territoire et maîtriser les pratiques consommatrices d'espaces

Les pratiques des sports de nature sont en plein essor. Elles répondent aux besoins de détente et de santé, et peuvent dynamiser la vie locale. Les pratiques motorisées de loisirs et manifestations sportives en milieu naturel méritent d'être accompagnées pour promouvoir les bonnes pratiques en vue de réduire l'impact sur les milieux et les conflits potentiels d'usage. Une action collective inter-Parcs au bénéfice des Sports de nature a été initiée par la Région. Elle a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic partagé et à l'élaboration d'un plan d'actions sur 5 ans. Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne est le chef de file, avec le service des sports de la Région en 2023.

NOS ACTIONS

VOLET ENSEMBLE DES SIGNATAIRES HORS CONTRAT DE PARC (Direction des sports, de la vie associative et de l'égalité à la Région)

Organisation d'événements fédérateurs de promotion des randonnées de pleine nature et structuration de l'itinérance

Dans le cadre de cette collaboration, il est envisagé d'impulser un événement InterParcs en partenariat avec les acteurs locaux et les comités sportifs volontaires. Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne pourrait accueillir cet événement sous une forme qui resterait à établir au cours du contrat de Parc.

Actions collectives InterParcs au bénéfice de la pratique maîtrisée des sports de nature

Il s'agira de mettre en place les actions découlant des conventions tripartites avec la Région et le mouvement sportif

VOLET ENSEMBLE DES SIGNATAIRES À construire avec les Pôles dans le cadre de Contrats Locaux de Santé

Promotion du sport santé

Dans le cadre des maîtrises d'ouvrage externalisées au Parc, à compter de 2024, il est prévu de mettre en place un dispositif d'appel à manifestation d'intérêt auprès d'opérateurs publics afin de favoriser l'émergence et la conduite sur le territoire de projets répondant à des besoins sociaux identifiés de bien-être et de santé des populations, en faisant appel aux bénéfices des pratiques de pleine nature dans leur cadre de vie de proximité.

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

(formations des cadres...), l'accompagnement des organisateurs de manifestations sportives, la contribution à la carte numérique ressource, la contribution aux escales de l'itinérance.

PRIORITÉ POLITIQUE DE LA CHARTE N°6 : « DÉVELOPPER PARTAGER UNE CONSCIENCE DE TERRITOIRE »

Les patrimoines comme les dynamiques culturelles sont reconnus en tant que marqueurs culturels du territoire. Les démarches de création et d'accueil d'artistes en résidence comme l'éducation à l'environnement à travers ses valeurs permettent d'enraciner un dialogue permanent avec les habitants et de renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire.

RÉFÉRENCE NEO TERRA

Ambition n° 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique

Ambition n°5 : Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques

Ambition n°3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine

Ambition n°8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité

Ambition n°4 : Développer les mobilités « propres » pour tous

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

INTÉGRER LA SOBRIÉTÉ ET LA VULNÉRABILITÉ COMME PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Projet n°22 : Connaître et préserver le patrimoine architectural d'intérêt patrimonial

Le patrimoine bâti du Parc des Landes de Gascogne n'a rien de monumental, et pourtant, la richesse patrimoniale est bien présente et mérite d'être préservée et valorisée. Même si la qualité de l'habitat traditionnel est avérée, il demeure encore menacé soit par la destruction soit par de nouvelles constructions. Une identification précise de ce patrimoine permet de donner des clefs pour mieux assurer sa protection, et permettre de donner une nouvelle destination aux éléments les plus intéressants.

NOS ACTIONS

VOLET ENSEMBLE DES SIGNATAIRES (Direction de la culture et Patrimoine de la Région)

Conduire l'inventaire du patrimoine

Un repérage systématique du patrimoine bâti du territoire est engagé et mené selon les normes et la méthodologie de l'Inventaire général du patrimoine culturel, sous le contrôle scientifique et technique de la Région. Il permet d'enrichir la base de données régionale et répond aux besoins de connaissance liés à l'élaboration et à l'instruction des documents d'urbanisme.

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Projet n° 26 : Faire des Parcs naturels régionaux des territoires de coopérations artistique

Dans le cadre de la coopération inter Parc, largement encouragé par la Région, la coopération culturelle prend une place particulière. Le Parc naturel régional des Landes est repéré pour accompagner des projets de résidences d'artistes en lien avec les enjeux de la Charte du Parc et de créer une dynamique InterParcs au travers des projets de créations – spectacle. Cette dynamique est accompagnée par l'OARA.

NOS ACTIONS

VOLET RÉGIONAL HORS CONTRAT DE PARC

Faire vivre l'inter parc culturel

L'écologie culturelle ou « comment les enjeux environnementaux s'inscrivent dans la création artistique » est une ligne directrice forte dans l'action culturelle du PNR. Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne est reconnu dans ce domaine et sur ces thèmes forts des projets portés par les agences culturelles et les scènes conventionnées et sont appelés à se développer sur les Parcs naturels régionaux. Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne porte des projets de résidences qui se jouent en lien étroit avec les autres territoires. L'ambition du Parc est d'accueillir et de développer ces projets en appui avec les artistes et partenaires culturels mais au service des enjeux de la Charte. Les actions proposées en culture et éducation environnement contribuent donc à la transition écologique au travers de la sensibilisation des habitants.

Actions à inscrire au programme d'investissement

Le programme d'actions s'accompagne d'un volet d'aide à l'investissement qui constitue le **Programme Pluriannuel d'Investissement pour les équipements de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon et l'Ecomusée de Marquèze**.

Les équipements du Parc sont positionnés dans la Charte comme des éléments structurants qui participent à l'attractivité du territoire et à sa visibilité. Ils garantissent un maillage du territoire et un rôle d'aménagement et de développement local. Ils constituent des vitrines du Parc et du territoire et participent pleinement à la réalisation des objectifs de la charte. Le projet de contrat de Parc a pointé quelques orientations qui répondent à des enjeux transversaux en matière de développement économique et d'insertion sociale notamment.

Projet PPI : Ecomusée de Marquèze

Depuis 1969 le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et l'Ecomusée de Marquèze ont pour mission de conserver, d'étudier et de transmettre le patrimoine de la Grande Lande. L'Ecomusée de Marquèze offre une visite dans un espace préservé au sein du massif des Landes, et reconstitue le cadre de vie de ses habitants au XIXème siècle. Il raconte l'histoire de ce lien unique entre une société et son environnement, ses conséquences économiques, culturelles ou sociales et de son évolution dans le temps. Son propos s'ouvre à des questions plus contemporaines au travers de ces expositions permanentes et temporaires renouvelées. Le nouveau projet scientifique et culturel doit donner une nouvelle impulsion et conforter son positionnement.

Le PPI 2023-2026 visera à assurer :

- La bonne conservation des éléments patrimoniaux (bâtiments, wagons...)
- L'amélioration des conditions de visite de ses publics
- Le renouvellement des propos muséographiques en vue d'enrichir l'offre culturelle
- Une meilleure conservation des collections les plus volumineuses
- L'amélioration des conditions de travail des services techniques
- Le renouvellement de la communication
- Etude d'adaptation de l'offre aux enjeux du changement climatique

Projet PPI : Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon

Située sur la commune de Le Teich, à l'entrée de la Réserve Ornithologique, la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon remplit un rôle d'animation territoriale auprès des acteurs du territoire. Vitrine du projet du Parc la MNBA est un site écotouristique reconnu, adossé à la Réserve Ornithologique dont elle assure par convention avec la commune de Le Teich la gestion technique et scientifique ainsi que l'animation. Elle assure l'accueil de groupes adultes et scolaires pour les sensibiliser à la

préservation du patrimoine naturel et partager la connaissance des milieux et des richesses du Bassin d'Arcachon.

Le PPI 2023-2026 doit permettre de conforter l'équipement dans ses fonctions d'accueil du public notamment. Il est programmé :

- Une reprise des toitures des hébergements et du bâtiment principal
- L'installation d'un module bois pour remplir les fonctions de salle de travail et bureau pour les agents
- La rénovation et l'agrandissement de la brasserie du Delta pour une meilleure cohérence avec les valeurs portées par le site et les attentes du public.

Actions à maîtrise d'ouvrage externalisées au Parc

A compter de 2024, il est prévu de mettre en place un dispositif d'appel à manifestation d'intérêt auprès d'opérateurs publics afin de favoriser l'émergence et la conduite sur le territoire de projets répondant au choix à plusieurs problématiques, dont certaines ont commencé à être identifiées. Il s'agira de démultiplier les actions du Parc en apportant en complément de l'ingénierie technique une contribution financière incitative. Ces actions ont vocation à rendre encore plus lisibles l'action du Parc naturel régional et de la Région sur le territoire. Ce volet montera progressivement en charge et favorisera une meilleure appropriation par le territoire des enjeux, et des modes opératoires privilégiés par le Parc .

Le mode opératoire qui associera la Région à chaque étape sera défini en 2023, et sera déployé à compter de 2024 sur un ou plusieurs des sujets ci-dessus.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE PARC

5-1 Pour la Région

L'enveloppe maximale prévisionnelle mobilisable par la Région dans le cadre du contrat de Parc au titre de sa ligne budgétaire en direction des Parcs naturels régionaux est de 850 000 € sur la période 2023-2026. Il s'agit d'un élément de cadrage ne valant pas engagement financier.

Au-delà de la mobilisation de la ligne budgétaire dédiée aux PNR dans le cadre du contrat de Parc, le Parc des Landes de Gascogne pourra mobiliser des crédits sectoriels de la Région Nouvelle-Aquitaine (y compris Natura 2000 mais hors crédits des autres politiques environnementales), sous réserve que ses actions répondent aux critères d'éligibilité.

Toute action financée devra être inscrite dans le programme d'actions du Parc.

Les programmations annuelles seront soumises à la Région au plus tard en octobre de l'année n-1.

Après validation par la conférence budgétaire prévue à l'article 6, et sous réserve des inscriptions budgétaires, le programme d'actions fera l'objet d'une instruction et d'un engagement financier annuel unique, sauf cas particuliers liés à des obligations réglementaires (co- financements européens notamment).

La Commission Permanente du Conseil régional statuera annuellement sur le niveau d'accompagnement financier régional. Les décisions feront l'objet d'une convention d'application financière particulière précisant les modalités de versement de l'aide (notamment versement d'une avance, d'un acompte, et d'un solde).

Les actions figurant dans une programmation annuelle devront être engagées avant le 31 décembre de l'année en question sous peine de rendre caduc leur financement.

5-2 Pour la Département de la Gironde

Le Département de la Gironde est signataire du présent contrat de Parc, outil de cadrage régional des actions du PNRLG. En parallèle de ce document, le Département et le PNRLG signent une convention pluriannuelle de partenariat et un accord de financement annuel permettant de décliner la stratégie départementale sur le territoire du PNRLG. Cette stratégie entre en adéquation avec le présent contrat.

Le Département de la Gironde accompagne le PNRLG dans son fonctionnement au travers des actions détaillées dans les fiches projets répondant aux priorités de la politique départementale et en investissement.

Les modalités d'accompagnement du PNRLG figurent dans les documents de cadrage départementaux.

Document déposé en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Deux instances de suivi seront mises en place : un comité de pilotage et un comité technique.

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Gironde délibérera annuellement sur le niveau d'accompagnement financier Départemental. Les décisions feront l'objet d'un accord de financement précisant les modalités de versement de l'aide.

L'évaluation est réalisée dans le cadre des instances de suivi mises en place.

5-3 Pour le Département des Landes

Le Département des Landes s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles 6 et 7 de la présente convention, la conférence budgétaire pouvant jouer le rôle d'instance de pilotage, de suivi et d'évolution du contrat de Parc.

Le Parc soumet au Département des Landes la proposition de programmation annuelle au plus tard en octobre de l'année N-1 et organise, en tant que de besoin, les échanges sur les dossiers techniques et financiers des actions.

La proposition de programmation annuelle est validée par la conférence budgétaire.

L'assemblée délibérante décide de l'attribution des participations du Département des Landes au vu des crédits inscrits au Budget.

ARTICLE 6 : GOUVERNANCE DU CONTRAT DE PARC

6-1 La conférence budgétaire

Une conférence budgétaire, structure collégiale rassemblant les signataires du présent contrat ou leurs représentants, est chargée de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du programme d'actions. Elle permet de faire le point sur les actions menées et projetées, de s'assurer de leurs convergences et cohérence avec les mesures de la Charte, et enfin d'en apprécier les résultats.

Ainsi, elle sera réunie sur demande de la Région, des Départements ou du Parc, en tant que de besoin et à minima une fois par an, notamment pour dresser le bilan de la programmation annuelle écoulée et examiner le programme de l'année suivante.

La conférence budgétaire émet un avis en amont de la décision de la commission permanente du Conseil Régional qui est souveraine dans l'attribution des subventions régionales et européennes.

6-2 Autres instances de travail et de suivi des actions du Parc

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'engage à inviter la Région et les Départements à l'ensemble des instances de travail et de suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de Parc (comités de pilotage, commissions thématiques, conférences budgétaires...).

Il s'agit de renforcer le lien privilégié qui unit la Région, les Départements et le Parc, de réaffirmer la place des Parcs dans les stratégies régionales auxquelles ils contribuent, de garantir la bonne articulation avec les politiques territoriales, et de veiller à la mise en œuvre d'une gouvernance associant l'ensemble des acteurs du territoire.

ARTICLE 7 : SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE PARC

Les parcs naturels régionaux s'engagent à contribuer au suivi et à l'évaluation de leur programme (en lien avec d'autres programmes ou dispositifs contractuels complémentaires tels que LEADER, LIFE, contrats territoriaux « eau et milieux aquatiques », ...) afin de répondre aux exigences de pilotage, de bilan et d'évaluation, inhérentes à toute intervention publique, et notamment aux fonds européens. Cette contribution prendra notamment la forme du renseignement d'indicateurs de suivi et de réalisations, ainsi que la participation à des démarches de capitalisation ou d'évaluation que pourraient mener la Région.

ARTICLE 8 : MUTUALISATION ET VALORISATION DES ACTIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'engage à assurer la publicité de la participation financière des signataires du présent contrat par tout moyen autorisé par ceux-ci (notamment apposition des logos institutionnels).

Il s'engage en outre à intégrer et participer aux travaux du réseau des Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine,

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

coordonné et animé par la Région, sur la base de sujets partagés et ayant pour objectifs de :

- Renforcer les synergies entre PNR et Région,
- Développer la capacité d'innovation par des démarches de fertilisation croisée,
- Mutualiser les moyens humains, techniques et matériels,
- Partager l'expérience avec les autres territoires,
- Concevoir et mettre en œuvre des projets communs,
- Capitaliser et transférer les acquis des expérimentations,
- Construire une identité commune aux PNR dans la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Qualifier et valoriser l'impact et la plus-value des Parcs sur le territoire régional. (notamment en tant qu'outils relais de l'action régionale),
- Permettre une valorisation des PNR à l'échelle régionale.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU CONTRAT DE PARC

Toute modification des termes du présent contrat, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION ET LITIGES

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de la réception par la partie défaillante des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leur litige.

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de cette convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'une des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception valant mise en demeure.

ARTICLE 11 : ANNEXES

- Annexe 1 : Programme d'actions du contrat de Parc des Landes de Gascogne 2023-2026

Fait à Bordeaux, Le

Le Président
du Conseil Régional,

Le Président du syndicat mixte du Parc
naturel régional des Landes de
Gascogne,

Alain ROUSSET

Vincent DEDIEU

Le Président du Conseil départemental
de la Gironde,

Le Président du Conseil
départemental des Landes,

Jean-Luc GLEYZE

Xavier FORTINON

CONTRAT DE PARC

Accusé de réception en préfecture :
033-253301402-20230221_2023-02-15
Date de réception préfecture : 2023-02-15

